

ARTICLE 5 CLASSEMENTS

A) Sauf règlement particulier de la compétition concernée, les classements s'effectueront par addition de points attribués suivant le barème ci-dessous :

- Rencontre gagnée.....4 points
- Rencontre nulle.....2 points
- Rencontre perdue.....1 point
- Rencontre perdue par pénalité ou forfait... ..0 point

B) Les équipes classées à égalité de points au classement final, seront départagées de la manière suivante :

- 1^{er}- par le goal-average **particulier**, à la différence de buts pour et contre,
- 2°- par le classement au **challenge de la Sportivité**,
- 3°- par le **goal-average général**, à la différence de buts pour et contre,
- 4°- à la meilleure attaque,
- 5°- par la représentation en arbitrage,
- 6°- par tirage au sort.